## GARRIGUE. La contre-attaque du député EELV Christophe Cavard

14 mai 2014 | Classé dans: A la une, Actualité générale | Publié par: Coralie Mollaret



Le député EELV Christophe Cavard. D.R/C.M

"L'âme écolo" de Jean-Paul Fournier fait "doucement sourire" Christophe Cavard. Député EELV, le parlementaire fait partie de ceux qui ont voté le 24 mars la loi ALUR. Ce texte à application immédiate qui a pour ambition d'améliorer l'accès au logement, a fait sortir de ses gonds le sénateur-maire UMP Jean-Paul Fournier (lire ici): "la loi ALUR supprime la superficie minimale des terrains constructibles en zone naturelle constructible (garrigues, NDLR) et le C.O.S (coefficient pour calculer la superficie constructible) en le remplaçant par une emprise au sol de 30% pour la Zone 1; 20% pour la Zone 2 et 15% pour la Zone 3". En clair: "on pourra faire construire une maison de 180 m2 (90m2 au sol e un étage) sur une parcelle de 300 m2 oui un collectif de 600m2 (300m2 au sol plus un étage)... Ce qui était impossible avant", s'inquiète l'élu en pleine campagne pour les sénatoriales qui brandit le referendum. Une arme qui, en trois mandats, n'a jamais été dégainée par la municipalité UMP.



Joint par téléphone, le député écologiste Christophe Cavard n'a pas manqué de réagir : "d'abord je tiens à dire que j'admire l'élan démocratique de Jean-Paul Fournier avec ce referendum. Je dis banco! Mais faisons alors pour tous les grands sujets comme le TCSP ou le musée de la Romanité".

"Jean-Paul Fournier a mis ses zones de garrigues en zone constructible (...) pour ses amis promoteurs qui peuvent construire et vendre des villas très chères !", soutient Christophe Cavard.

Se penchant sur le fond du dossier, le parlementaire s'explique : "si on a voté cette loi, c'est bien pour combattre le mitage urbain auquel s'adonnent certains maires comme Jean-Paul Fournier". Son raisonnement ? "Aujourd'hui, il faut être aisé pour acheter un terrain de plus de 1000 m2 (en Zone 1, NDLR) si on veut espérer se faire construire une maison. Jean-Paul Fournier a mis ses zones de garrigues en zone constructible. Cela a créé un appel d'air pour ses amis promoteurs qui peuvent construire et vendre des villas très chères !", vilipende l'élu. Et d'enfoncer le clou : " les règles instaurées ne sont pas là pour protéger le poumon vert de Nîmes, mais bien pour se donner le droit de bouffer de l'espace".

Selon lui, "le gouvernement, ne pouvant agir sur l'aménagement urbain qui est une compétence des mairies a réaliser cette loi pour protéger les espaces verts". Alors, si Jean-Paul Fournier veut vraiment préserver la garrigue, "il n'a qu'à placer ces zones en terrain non constructible. Et je suis même prêt à venir pour le soutenir". Pas sûr que l'invitation soit très bien accueillie par la municipalité…

Coralie Mollaret